



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS**



GUIDE DE LA RÉGLEMENTATION ET DES RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA CONSTRUCTION ET AU FONCTIONNEMENT TECHNIQUE DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

**Direction de l'Hospitalisation
et de l'Organisation des Soins (DHOS)**

**Mission Nationale d'Appui à
l'Investissement Hospitalier (MAINH)**

Octobre 2005

PREAMBULE

Le Plan Hôpital 2007 a permis de répondre à la nécessité de moderniser le patrimoine hospitalier et d'accompagner les recompositions nécessaires suite au constat de la vétusté du patrimoine hospitalier.

La mise en œuvre de ce plan s'est traduite par le lancement par de nombreux établissements, publics et privés, des travaux pour adapter l'offre de soins aux besoins de la population, pour se mettre en conformité à la réglementation, avec les orientations stratégiques des SROS, et pour répondre aux sollicitations liées au transfert de leur patrimoine ou de leur gestion.

Le processus d'investissement est très largement encadré par la réglementation. Or cette réglementation est inflationniste et d'origine diverse : c'est une réglementation interministérielle.

C'est pourquoi, il est apparu important de centraliser cette réglementation et de la rendre accessible. Ce guide de la réglementation et des recommandations relatives à la construction et au fonctionnement technique des établissements de santé permettra aux établissements de disposer dans un document unique des références juridiques opposables et des recommandations existantes. En effet, il s'adresse à l'ensemble des établissements, publics et privés, engagés dans des opérations d'investissement.

Ce guide a été élaboré, sous la coordination d'Anne-Claire AMPROU, Directeur d'Hôpital, par la Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (MAINH) et par la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins (DHOS) du Ministère de la Santé.

Les textes applicables référencés ont été, dans un premier temps, recensés au niveau de l'ensemble des ministères concernés : Ministère de la Santé (Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins, Direction Générale de la Santé), Ministère de l'Équipement en charge de la construction publique, Ministère de l'Intérieur. Ils ont ensuite été répertoriés par domaines et étapes du processus d'investissement. Les textes codifiés dans le Code de la Santé Publique ne figurent pas en tant que tel dans ce guide mais sous sa forme codifiée indiquée par les références précises du code.

Ce guide a fait l'objet d'une validation par les différents ministères concernés.

Le guide de la réglementation et des recommandations relatives à la construction et au fonctionnement technique des établissements de santé couvre trois champs :

1. La construction : cette partie aborde la programmation des opérations d'investissement pour les établissements de santé publics et donne toute la réglementation relative aux opérations de construction (urbanisme, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre) ;
2. Le plateau technique et l'équipement : l'équipement du plateau technique médical, médico-technique, des services logistiques ;
3. La maintenance et la sécurité : la maintenance des dispositifs médicaux avec la matériovigilance et les contrôle de qualité, et la sécurité incendie, électrique, environnementale.

A contrario, il a été fait le choix de ne pas traiter certaines problématiques, notamment celles relatives au financement des investissements, à la passation des marchés publics, à l'organisation des soins et du personnel. Ces thèmes font l'objet d'ouvrages spécifiques.

Compte tenu de l'évolution rapide de la réglementation des domaines couverts par le guide de la réglementation et des recommandations relatives à la construction et au fonctionnement technique des établissements de santé, ce document donnera lieu à une actualisation régulière.

SOMMAIRE

1. CONSTRUCTION

1.1. Programmation des opérations d'investissement (établissements de santé publics)

1.1.1. *Plan directeur*

1.1.2. *Projet d'établissement*

1.1.3. *Programme d'investissement*

1.2. Réglementation des opérations de construction

1.2.1. *Urbanisme*

1.2.1.1. Occupation et utilisation des sols

1.2.1.2. Permis de construire et de démolir

1.2.2. *Maîtrise d'ouvrage*

1.2.3. *Maîtrise d'œuvre*

1.2.4. *Réalisation de l'opération*

1.2.4.1. Assistance à la conduite des travaux

1.2.4.2. Exécution des travaux : Coordinateur SPS

1.2.4.3. Contrôle technique

1.2.4.4. Assurance dommages ouvrages

1.2.5. *Environnement*

1.2.5.1. Amiante

- Réglementation
- Guide de prévention

1.2.5.2. Plomb

- Réglementation
- Guide

1.2.5.3. Radon

1.2.5.4. Termites

1.2.5.5. Caractéristiques acoustiques

1.2.5.6. Caractéristiques thermiques

- Réglementation
- Guide

1.2.6. *Normes techniques spécifiques*

1.2.6.1. Accessibilité

1.2.6.2. Etablissement recevant du public et Immeuble de Grande Hauteur

1.2.6.3. Installations classées

1.2.6.4. Monuments historiques et sites naturels

2. PLATEAU TECHNIQUE ET EQUIPEMENT

2.1. Régime des autorisations

2.2. Plateau technique médical

2.2.1. *Chirurgie ambulatoire*

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.2.2. *Anesthésie*

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.2.3. *Réanimation/ soins intensifs/ surveillance continue*

2.2.4. *Urgence/SAMU/SMUR*

2.2.4.1. Accueil des urgences à l'hôpital

2.2.4.2. Aide médicale d'urgence, permanence des soins et transport sanitaire

2.2.5. *Néonatalogie/obstétrique*

- Réglementation
- Guide

2.2.6. *Epuration extra-rénale/hémodialyse*

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.1.7. *Structures de soins de suite et de réadaptation*

2.3. Plateau medico-technique

2.3.1. *Imagerie*

2.3.1.1. Rayonnements ionisants et radioprotection

- Réglementation
- Guides

2.3.2. *Laboratoire*

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.3.3. *Pharmacie à usage intérieur*

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.3.4. *Stérilisation et désinfection*

2.3.4.1. Lutte contre les infections nosocomiales

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.3.4.2. Désinfection

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.3.4.3. Stérilisation

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.4. Services logistiques

2.4.1. Blanchisserie

- Recommandations de bonnes pratiques

2.4.2. Cuisine

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

2.4.3. Services mortuaires

2.5. Equipements spécifiques

2.5.1. Imagerie

- Réglementation
- Guide

2.5.2. Appareils de dialyse

2.5.3. Appareils à pression de vapeur (stérilisateurs/autoclaves)

2.5.4. Installations de climatisation – prévention et lutte contre les fortes chaleurs

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

3. MAINTENANCE – SECURITE

3.1. Maintenance

3.1.1. Dispositifs médicaux et matériovigilance

3.1.1.1. Dispositifs médicaux

- Réglementation
- Recommandations

3.1.1.2. Matériovigilance

- Réglementation
- Recommandations

3.1.2. Contrôle de qualité et obligation de maintenance

3.2. Sécurité

3.2.1. Sécurité incendie

3.2.1.1. Principes

3.2.1.2. Règlement de sécurité des établissements recevant du public

- Dispositions générales
- Dispositions particulières
- Agents de sécurité
- Application du règlement de sécurité

3.2.1.3. Règlement de sécurité des établissements de grande hauteur

- Dispositions générales et particulières
- Agents de sécurité

3.2.1.4. Commissions de sécurité

3.2.2. Sécurité électrique

- Réglementation
- Recommandations de bonnes pratiques

3.2.3. Sécurité environnementale

3.2.3.1. Déchets hospitaliers

- Déchets à risques infectieux et des pièces anatomiques
- Déchets à risques radioactifs
- Déchets à risques chimiques ou toxiques
- Eaux usées et effluents liquides

3.2.3.2. Air

3.2.3.3. Gaz à usage médical

3.2.3.4. Eau

- Textes généraux sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine
- Fontaines réfrigérantes
- Eaux à usage de soins
- Eau pour hémodialyse
- Eau des piscines
- Textes relatifs aux dispositifs médicaux
- Eau chaude
- Matériaux et accessoires en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine
- Organisation et protection des réseaux de distribution d'eau intérieurs
- Dispositifs, procédés et produits de traitement
- Produits de nettoyage et de désinfection des réservoirs et canalisations

1. CONSTRUCTION

1.1. Programmation des opérations d'investissement (établissements de santé publics)

- PLAN DIRECTEUR
 - [Décret n°74-569 du 17 mai 1974](#) fixant les conditions d'approbation des opérations d'équipement sanitaire et social
 - Circulaire n°44 du 10 décembre 1993 relative aux investissements des établissements de santé publics
- PROJET D'ETABLISSEMENT
 - [Décret n°74-569 du 17 mai 1974](#) fixant les conditions d'approbation des opérations d'équipement sanitaire et social
 - [Article 16 de la loi du 31 juillet 1991](#) portant réforme hospitalière
 - Circulaire n° 54 du 28 décembre 1992 relative à l'approbation des projets d'établissement
- PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT
 - Code de la Santé publique – Partie législative – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre Ier : Etablissement de santé – Titre IV : Etablissements publics de santé – Chapitre III : Conseil d'administration et directeur et conseil exécutif : Art. L.6143-1 à L.6143-2
 - Code de la santé publique –Partie réglementaire 6^{ème} partie Etablissements et services de santé – Livre Ier : Etablissement de santé - Titre IV : établissements publics de santé – Chapitre V : Organisation financière – Section 2 : Programmes d'investissement : Art. R.6145-64 à R.6145-68
 - [Ordonnance n°2005-406 du 2 mai 2005](#) simplifiant le régime juridique des établissements de santé
 - [Décret n°86-455 du 14 mars 1986](#) portant suppression des commissions des opérations immobilières et de l'architecture et fixant les modalités de consultation du service des domaines
 - [Arrêté du 15 mars 1978 relatif](#) aux seuils de compétence des commissions instituées par le décret n°69-825 du 28 août 1969 en matière de projets de constructions, de transformations et de restaurations générales
 - [Arrêté du 26 février 1979](#) fixant les conditions dans lesquelles le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales fait appel au délégué aux travaux pour l'instruction pour l'instruction des dossiers d'opérations d'équipement
 - [Arrêté du 8 mars 1993](#) relatif au dossier technique visé à l'article R.714-4-3 du code de la santé publique
 - [Arrêté du 24 septembre 1993](#) relatif à l'approbation des programmes d'investissement des EPS fixant le seuil du montant d'une opération au-dessus duquel cette opération donne lieu à constitution d'un dossier spécifique
 - [Arrêté du 24 avril 2003](#) relatif au financement de la mission nationale et des missions régionales d'appui à l'investissement, de la mission nationale pour la tarification à l'activité et de la mission nationale d'expertise et d'audit hospitaliers et pris en application de l'article 14 du décret n°2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au fonds pour la modernisation des établissements de santé publics et privés
 - Circulaire DH/SI/AF n°44 du 10 décembre 1993 relative aux investissements des EPS

1.2.Réglementation des opérations de construction

- URBANISME

1.2.1.1. Occupation et utilisation des sols

- Code de l'urbanisme – Livre Ier : Règles générales d'aménagement et d'urbanisme – Titre Ier : Règles générales d'utilisation du sol ([art. L.110](#))
 - Chapitre Ier : Règles générales de l'urbanisme : [Art. L.111-1 à L.111-11](#) et [R.111-1 à R.111-29](#)
 - Chapitre II : Surface hors œuvre des constructions : [Art. L.112-1 à L.112-6](#) et [R.112-1 et R.112-2](#)
- Code de l'urbanisme – Livre Ier : Règles générales d'aménagement et d'urbanisme – Titre II : Prévisions et règles d'urbanisme
 - Chapitre Ier : Dispositions générales communes aux schémas de cohérence territoriale, aux plans locaux d'urbanisme et aux cartes communales : [Art. L.121-1 à L.121-15](#) et [R.121-1 à R.121-17](#)
 - Chapitre II : Schémas de cohérence territoriale : [Art. L.122-1 à L.122-19](#) et [R.122-1 à R.122-14](#)
 - Chapitre III : Plans locaux d'urbanisme : [Art. L.123-1 à L.123-20](#) et [R.123-1 à R.123-25](#)
 - Chapitre IV : Cartes communales : [Art. L.124-1 à L.124-4](#) et [R.124-1 à R.124-8](#)
 - Chapitre VI : Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol : [Art. L.126-1](#) et [R.126-1 à R.126-3](#)
 - Code de l'urbanisme – Livre Ier : Règles générales d'aménagement et d'urbanisme – Titre VI : Sanctions et servitudes : [Art. L.160-1 à L.160-8](#)
- Code de l'urbanisme – Livre III : Aménagement foncier – Titre Ier : Opérations d'aménagement – Chapitre III : Restauration immobilière et secteurs sauvegardés : [Art. L.313-1 à L.313-15](#) et [R.313-1 à R.313-38](#)
- Code de l'urbanisme – Livre V : Implantation des services, établissements et entreprises – Titre Ier : Dispositions administratives générales : [Art. L.510-1 à L.510-2](#) et [R.510-1 à R.510-15](#)
- Code de l'urbanisme – Livre V : Implantation des services, établissements et entreprises – Titre II : Dispositions financières concernant la région d'Ile-de-France : [Art. L.520-1](#) et [R.520-1-2](#)

1.2.1.2. Permis de construire et de démolir

- Code de la construction et de l'habitation : Livre Ier : Dispositions générales – Titre Ier : construction des bâtiments – Chapitre Ier : règles générales
 - Section I : Dispositions applicables à tous bâtiments : [Art. L.111-1 à L.111-3](#)
 - Section IX : Dispositions communes : [Art. L.111-40](#) et [L.111-41](#)
- Code de la construction et de l'habitation : Livre Ier : Dispositions générales – Titre Ier : Construction des bâtiments – Chapitre II : Dispositions spéciales : [Art. L.112-1 à L.112-17](#) et [R.112-1](#)
- Code de l'urbanisme – Livre IV : Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol :
 - Titre Ier : Certificat d'urbanisme : [Art. L.410-1](#); [R.410-1 à R.410-24](#) et [A.410-1 à A.410-3](#)
 - Titre II : Permis de construire - Chapitre Ier : Régime général : [Art.L.421-1 à L.421-9](#); [R.421-1 à R.421-40](#) et [R.421-53](#); [A.421-1 à A.421-9](#)
 - Titre II : Permis de construire - Chapitre II : Exceptions au régime général : [Art. L.422-1 à L.422-5](#) et [R.422-2 à R.422.11](#)
 - Titre III : Permis de démolir : [Art. L.430-1 à L.430-9](#); [R.430-1 à R.430-20](#); [A.430-1 à A.430-4](#)
 - Titre V : Dispositions diverses : [Art. L.451-1 à L.451-3](#)
 - Titre VI : Contrôle : [Art. L.460-1 à L.460-2](#); [R.460-1 à R.460-7](#); [A.460-1 à A.460-2](#)
 - Titre VIII : Infractions : [Art. L.480-1 à L.480-14](#) et [R.490-2](#)

- MAITRISE D'OUVRAGE

- Code du travail – Livre 2 : Réglementation du travail – Titre 3 : Hygiène, sécurité et conditions de travail - Chapitre préliminaire : Principes généraux de prévention : [Art. L 230-2](#) et [Art. R230-1](#)
- Code du travail – Partie législative – Livre 2 : Réglementation du travail – Titre 3 : Hygiène et sécurité – Chapitre V Dispositions particulières applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil
 - Section 1 : Principes généraux de prévention : [Art.L.235-1](#) et [Art.R.235-1](#)
 - Section 2 : Prévention et coordination lors des opérations de bâtiment et de génie civil : [Art.L235-2 à L235-14](#)
 - Section 3 : Intégration de la sécurité dans les ouvrages : [Art.L235-15 à L235-17](#)
 - Section 4 : Travailleurs indépendants [Art.L235-18](#)
 - Section 5 : Construction et aménagement des ouvrages [Art.L235-19](#)
- Code du travail – Partie réglementaire – Livre 2 : Réglementation du travail – Titre 3 : Hygiène et sécurité – Chapitre 8 : dispositions particulières relatives à la coordination pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil –[Art. R. 238-1 à R.238-56](#)
- Code des marchés publics
- [Ordonnance n°2003-850 du 4 septembre 2003](#) portant simplification de l'organisation et du fonctionnement du système de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation
- [Loi n°71.584 du 16 juillet 1971](#) tendant à réglementer les retenues de garantie en matière de marchés de travaux définis par l'article 1779-3° du Code civil
- [Loi n°75.1334 du 31 décembre 1975](#) relative à la sous-traitance
- Loi n°78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction
- [Loi n°85-704 du 12 juillet 1985](#) modifiée par la loi n°88 du 1^{er} décembre 1988 et par [ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004](#) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée
- [Décret n°86-520 du 14 mars 1986](#) pris pour l'application de l'article 1^{er} de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
- [Décret n°93.1268 du 29 novembre 1993](#) relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (JORF 1^{er} décembre 1993)
- [Décret n°93-1269 du 29 novembre 1993](#) réglementant la procédure des concours d'architecture et d'ingénierie organisés par les maîtres d'ouvrage publics
- [Décret n°93-1270 du 29 novembre 1993](#) réglementant la procédure de conception-réalisation
- MAITRISE D'ŒUVRE
 - Code de la Construction et de l'habitation – Livre 1er : Dispositions générales – Titre 1er : Construction des bâtiments – Chapitre 1er : Règles générales : [Art. L.111-2](#)
 - [Loi n°77-2 du 3 janvier 1977](#) sur l'architecture
 - [Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985](#) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
 - [Décret n° 75-60 du 30 janvier 1975](#) relatif aux prestataires auxquels peuvent faire appel les collectivités locales et leurs établissements publics pour la réalisation de leurs travaux d'ingénierie et d'architecture, modifié par le [décret n° 81-279 du 25 mars 1981](#)
 - [Décret n°93.1268 du 29 novembre 1993](#) relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (JORF 1^{er} décembre 1993)
 - [Décret n°93-1269 du 29 novembre 1993](#) réglementant la procédure des concours d'architecture et d'ingénierie organisés par les maîtres d'ouvrage publics
 - [Décret n°93-1270 du 29 novembre 1993](#) réglementant la procédure de conception réalisation

- [Arrêté du 21 décembre 1993](#) précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé (JORF 13 janvier 1994)
- REALISATION DE L'OPERATION
 - 1.2.4.1. Assistance à la conduite des travaux**
 - [Loi n°85-704 du 12 juillet 1985](#) modifiée par la loi n°88 du 1^{er} décembre 1988 et par [ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004](#) relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée : Articles 4 à 6
 - 1.2.4.2. Exécution des travaux : Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (CSPS)**
 - Code du travail – Livre 2 : Réglementation du travail – Titre 3 : Hygiène et sécurité – Chapitre 8 : dispositions particulières relatives à la coordination pour certaines opérations de bâtiment ou de génie civil
 - Section 1 Déclaration préalable [Art.R.238-1 à R.238-2](#)
 - Section 2 Le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé
 - Sous-section 1 : Attribution de la mission de coordination [Art.R.238-3 à R.238-4](#)
 - Sous-section 2 : Exercice de la fonction de coordonnateur [Art.R.238-5 à R.238-7](#)
 - Sous-section 3 : Critères de compétence du coordonnateur [Art.R.238-8 à R.238-10](#)
 - Sous-section 4 : Formation des coordonnateurs [Art.R.238-11 à R.238-15](#)
 - Section 3 : La mission de coordination [Art.R.238-16 à R.238-19](#)
 - Section 4 : Plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé
 - Sous-section 1 : Dispositions applicables aux opérations de 1^{re} et de 2^e catégories [Art.R.238-20 à R.238-25](#)
 - Sous-section 2 : Dispositions particulières applicables à certaines opérations de 3^e catégorie [Art.R.238-25-1 à R.238-25-3](#)
 - Section 5 : Plan particulier de sécurité et de protection de la santé
 - Sous-section 1 : Dispositions applicables aux opérations de 1^{re} et de 2^e catégories [Art.R.238-26 à R.238-36](#)
 - Sous-section 2 : Dispositions particulières applicables à certaines opérations de 3^e catégorie [Art.R.238-36-1 à R.238-36-2](#)
 - Section 6 : Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage [Art.R.238-37 à R.238-39](#)
 - Section 7 : Voies et réseaux divers [Art.R.238-40 à R.238-45](#)
 - Section 8 : Collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail [Art.R.238-46 à R.238-56](#)
 - [Décret n°95.607 du 6 mai 1995](#) relatif aux prescriptions réglementaires applicables aux travailleurs indépendants
 - [Arrêté du 7 mars 1995](#) modifié par [arrêté du 31 janvier 1997](#) et par arrêté du [25 février 2003](#) relatif à la formation des coordonnateurs sur les chantiers
 - Circulaire DRT n°96.5 du 10 avril 1996 relative à la coordination sur les chantiers de bâtiment et de génie civil
 - 1.2.4.3. Contrôle technique**
 - Code de l'urbanisme – Livre IV : Règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol – Titre VI : Contrôle : [Art. L.460-1 à L.460-2](#) et [R. 460-1 à R.460-7](#)
 - Code de la construction et de l'habitation : Livre Ier : Dispositions générales – Titre Ier : Construction des bâtiments – Chapitre Ier : Règles générales –
 - Section VI : Responsabilité des constructeurs d'ouvrage : [Art.L.111-12 à L.111-22](#) et [R.111-24 à R.111-28](#)
 - Section VII : Contrôle technique : [Art. L111-23 à L.111-42](#) et [R.111-29 à R.111-42](#)
 - Code de la construction et de l'habitation : Livre Ier : Dispositions générales – Titre V : Contrôle et sanctions pénales : [Art.L.151-1, L.152-1 à L.152-12](#) et [R.152-1 à R.152-6](#)
 - Loi n°78.12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction

- [Décret n°99-443 du 28 mai 1999](#) relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés publics de contrôle technique
- [Circulaire du 5 mai 1994](#) relative aux marchés de contrôle technique

1.2.4.4. Assurance dommages ouvrages

- Code de la construction et de l'habitation – Livre Ier : dispositions générales – Titre Ier : Constructions des bâtiments – Chapitre Ier : Règles générales - Section VIII : Assurance des travaux de bâtiment : Art. [L.111-27](#) à [L.111-39](#)
- Code des assurances – Ière Partie : Législative
 - Livre Ier : Le contrat : [Art.L.111-6](#), [L.113-9](#), [L.121-12](#), [L.132-3](#), [L.133-1](#)
 - Livre II : Assurances obligatoires : [Art. L.241-1](#), [L.241-2](#), [L.242-1](#), [L.243-1](#), [L.243-2](#)
 - Livre III : Les entreprises : [Art. L.310-1](#)
- Code des assurances – 2^{ème} Partie : Réglementaire : [Art.R.243-2](#)
- Code des assurances – 3^{ème} Partie : Arrêtés : [Art. A. 243-1](#)
- Loi n°78.12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction
- [Loi n°89.1014 du 31 décembre 1989](#) portant adaptation du code des assurances à l'ouverture du marché européen

• ENVIRONNEMENT

1.2.5.1. Amiante

Réglementation

- Code de la santé Publique – 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et au travail– Chapitre IV : Lutte contre la présence de plomb ou d'amiante, [Art. L. 1334-13](#)
- Code de la santé Publique – 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre IV : Lutte contre la présence de plomb ou d'amiante – Section 2 : Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis : Art. [R.1334-14](#) à [R.1334-29](#)
- Code de la santé Publique – 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre VI : Dispositions pénales – Section 2 : Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis : Art. [R.1336-2](#) à [R.1336-5](#)
- [Décret 96-98 du 7 février 1996](#) modifié relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussière d'amiante
- [Arrêté du 7 février 1996](#) modifié par [l'arrêté du 21 décembre 1998](#) relatif aux conditions d'agrément des organismes habilités à procéder aux contrôles de la concentration en poussières d'amiante dans l'atmosphère des immeubles bâtis.
- [Arrêté du 7 février 1996](#) modifié par [l'arrêté du 15 janvier 1998](#) relatif aux modalités d'évaluation de l'état de conservation des faux-plafonds contenant de l'amiante et aux mesures d'empoussièrement dans les immeubles bâtis
- [Arrêté du 15 janvier 1998](#) relatif aux modalités d'évaluation de l'état des faux-plafonds
- [Arrêté du 21 décembre 1998](#) relatif aux conditions d'agrément des organismes à procéder aux mesures de la concentration en poussières d'amiante des immeubles bâtis
- [Arrêté du 2 janvier 2002](#) relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition en application de l'article 10-4 du décret 96-97 du 7 février 1996 modifié
- [Arrêté du 22 août 2002](#) relatif au repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante
- [Arrêté du 2 décembre 2002](#) relatif à l'exercice de l'activité et à la formation des contrôleurs techniques et techniciens de la construction effectuant des missions de repérage et de diagnostic de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante en application de décret n°96-97 du 7 février 1996 modifié
- [Arrêté du 6 mars 2003](#) relatif aux compétences des organismes procédant à l'identification d'amiante dans les matériaux et produits
- [Arrêté du 25 avril 2005](#) relatif à la formation et à la prévention des risques liés à l'amiante

- Circulaire n°96-60 du 19 juillet 1996 et [n°2005-18 du 22 février 2005](#) relative à l'élimination des déchets contenant de l'amiante
- [Circulaire conjointe DGS/VS3, DGHUC/QC1 et DPPR/BGTD 98-589 du 25 septembre 1998](#) relative à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis
- Circulaire DRT 98/10 du 5 novembre 1998 relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'amiante
- [Circulaire UHC/QC1/24 n°2003-73 et DGS/SD7 C n°2003-589 du 10 décembre 2003](#) relative à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis (BO Ministère de la Santé, n°2004-7)

Guide de prévention

- Exposition à l'amiante dans les travaux d'entretien et de maintenance – Ministère du travail et des affaires sociales, OPPBTP, INRS, 1997
- L'amiante dans les bâtiments, réglementation 2001. Quelles nouvelles obligations pour les propriétaires ? – Ministère de l'emploi et de la solidarité et Ministère de l'équipement, des transports et du logement

1.2.5.2. Plomb

Réglementation

- Code de la santé Publique – 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement — Titre III : Prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et au travail– Chapitre IV : Lutte contre la présence de plomb ou d'amiante : [Art .L. 1334-1 à R.1334-12](#)
- Code de la santé Publique – 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre IV : Lutte contre la présence de plomb ou d'amiante – Section 2 : Exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis [R. 1334-1 à R. 1334-13](#)
- [Arrêté du 12 juillet 1999](#) concernant le contrôle des locaux après réalisation de travaux d'urgence en vue de vérifier la suppression de l'accessibilité au plomb pris pour application de l'article R.32-4 du code de la santé publique
- [Arrêté du 12 juillet 1999](#) relatif au diagnostic du risque d'intoxication par le plomb des peintures pris pour application de l'article R.32-2 du code de la santé publique
- [Arrêté du 12 juillet 1999](#) fixant le modèle de la note d'information à joindre à un état des risques d'accessibilité au plomb révélant la présence de revêtement contenant du plomb pris pour l'application de l'article R.32-12 du code de la santé publique
- [Circulaire n°DGS/2004/55 et 2004-10/UHC/QC/6 du 10 février 2004](#) relative aux appareils portables à fluorescence X utilisés pour la détection du plomb dans les peintures

Guide

- Guide méthodologique pour la réalisation de l'état des risques d'accessibilité au plomb, [circulaire n°DGS/SD7C/2001/27 et UHC/QC/1 2001-1 du 16 janvier 2001](#) relative aux états des risques d'accessibilité au plomb
- Intervention sur les peintures contenant du plomb – prévention des risques professionnels (INRS – 2003) : <http://www.inrs.fr/>

1.2.5.3. Radon

- Code de la Santé Publique – Partie réglementaire - 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre III : Rayonnements ionisants – Section 2 : Exposition aux rayonnements ionisants d'origine naturelle: [Art. R.1333-13 à R.1333-16](#)
- [Décret n°2002-460 du 4 avril 2002](#) relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants
- [Arrêté du 22 juillet 2004](#) relatif aux modalités de gestion du risque lié au radon dans les lieux ouverts au public
- [Circulaire DGS n°2001-303 du 2 juillet 2001](#) relative à la gestion du risque lié au radon dans les établissements recevant du public

1.2.5.4. Termites

- Code de la construction et de l'habitation : livre Ier : Dispositions générales – Titre III : Chauffage et ravalement des immeubles – Chapitre III : Lutte contre les termites
 - [Articles L.133-1 à L.133-3](#)
 - [Articles R.133-1 à R.133-2](#)

1.2.5.5. Caractéristiques acoustiques

- Code de la construction et de l'habitation : Livre I : Dispositions générales – Titre I : Construction des bâtiments – Chapitre I : règles générales – section V : Caractéristiques acoustiques,
 - [Art. L.111-11 à L.111-11-12](#)
 - [Art. R.111-23-1 à R.111-23-3](#)
- [Arrêté du 25 avril 2003](#) relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé
- [Circulaire du 25 avril 2003](#) relatif à l'application de la réglementation acoustique des bâtiments autres que d'habitation

1.2.5.6. Caractéristiques thermiques

Réglementation

- Code de la construction et de l'habitation : Livre I : Dispositions générales – titre I : construction des bâtiments – Chapitre I : règles générales – section IV : caractéristiques thermiques,
 - [Art. L.111-9 à L.111-10](#)
 - [Art. R.111-20 à R.111-21](#)
- [Décret n°2005-778 du 11 juillet 2005](#) relatif aux conditions techniques de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour le rafraîchissement de l'air des locaux.
- Arrêté du 25 juillet 1977 relatif à la limitation de la température de chauffage dans les établissements hospitaliers
- Arrêté du 23 mai 1989 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements de type U (brochure n°1477 – XIV des journaux officiels)
- [Arrêté du 29 novembre 2000](#) modifié relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments neufs et des parties nouvelles de bâtiments
- [Arrêté du 11 juillet 2005](#) fixant les dispositions à respecter pour le rafraîchissement de l'air dans les établissements de santé
- Circulaire n°17 du 19 avril 1995 relative à la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé publics ou privés participants à l'exécution du service public
- [Circulaire DHOS/E4/DGAS-2C n°2004-207 du 5 mai 2004](#) relative au rafraîchissement de l'air des locaux des établissements de santé et des établissements médico-sociaux
- Circulaire DHOS/E4/2005/240 du 23 mai 2005 relative au rafraîchissement de l'air des locaux des établissements de santé

Recommandations

- Recommandations sur la « surveillance micro biologique de l'environnement dans les établissements de santé » air, eau et surfaces. Recommandations 2002 du Ministère de l'Emploi et de la solidarité disponible sur Internet : <http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nosoco/recofin.pdf>
- Site du Ministère de la Santé, « *Sécurité sanitaire dans les établissements de santé* », fiches techniques

1.2.6 NORMES TECHNIQUES SPECIFIQUES

1.2.6.1. Accessibilité

- Code de la construction et de l'habitation – Livre I : Dispositions générales – Titre I : Construction des bâtiments – Chapitre I : Règles générales – Section III : Personnes handicapées :
 - [Art. L.111-7 à L.111-8-4](#)
 - Sous-section 2 : Dispositions applicables lors de la construction, de la création ou de la modification d'établissements recevant du public ou

d'installations ouvertes au public : [Art. R.111-19 à R.111-19-3](#)

- Sous-section 3 : Autorisation de travaux prévue à l'article [L.118-8-1](#) : [Art. R.111-19-4 à R.111-19-9](#)
- Sous-section 4 : Autorisation d'ouverture prévue à l'article [L.111-8-3](#) : [Art. R.111-19-10 à R.111-19-11](#)
- [Arrêté du 31 mai 1994](#) (JORF 22 juin 1994) fixant les dispositions techniques destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification
- [Arrêté du 31 août 1999](#) relatif aux prescriptions techniques concernant l'accessibilité aux personnes handicapées de la voirie publique ou privée ouverte à la circulation publique pris pour l'application de l'article 2 de la loi n°91-663 du 13 juillet 1991
- Circulaire DH/SI n°94.25 du 20 juin 1994 relative à l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements de santé

1.2.6.2. Etablissement recevant du public et Immeuble de grande hauteur

- Voir 3.2.1

1.2.6.3. Installations classées

- [Loi n°76-663 du 19 juillet 1976](#) modifiée relative aux installations classées pour la protection de l'environnement
- [Décret du 20 mai 1953](#) modifié relatif à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
- [Décret n°2002-680 du 30 avril 2002](#) modifiant la nomenclature des installations classées
- [Décret n° 2004 -645 du 30 juin 2004](#) modifiant la nomenclature des installations classées (JO 3/07/2004)
- [Arrêté du 23 janvier 1997](#) relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique 2950 (Traitement et développement de surface à base argentique)
- [Arrêté du 2 février 1998](#) relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

1.2.6.4. Monuments historiques et sites naturels

- Code du patrimoine – Livre 5 : [Archéologie Art.L510-1 à L544-13](#)
- Code du patrimoine – Livre 6 : Monuments historiques, sites et espaces protégés [Art.L611-1 à L643-1](#)
- [Décret n°99-78 du 5 février 1999](#) relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux
- [Décret n° 2004-490 du 3 juin 2004](#) relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive

2. PLATEAU TECHNIQUE ET EQUIPEMENT

2.1.Régime des autorisations

- Code de la santé publique – Partie législative – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé - Livre Ier : Etablissements de santé – Titre II : Equipement sanitaire
 - Chapitre Ier : Schéma d'organisation sanitaire : [Art. L.6121-1 à L.6121-12](#)
 - Chapitre II : Autorisations : [Art.L.6122-1à L.6122-21](#)
 - Chapitre III : Conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds : [Art. L6123-1](#)
 - Chapitre IV : Conditions techniques de fonctionnement : [Art.L.6124-1](#)
 - Chapitre V : Dispositions pénales : [Art. L.6125-1](#)
- Code de la santé publique –Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre Ier : Etablissements de santé – Titre II : Equipement sanitaire
 - Chapitre Ier : Schéma d'organisation sanitaire : Art. R.6121-1 à R.6121-10
 - Chapitre II : Autorisations: Art. R.6122-1 à R.6122-44
 - Chapitre III : conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds : [R.6123-1 à R.6123-85](#)
- [Ordonnance n°2003-850 du 4 septembre 2003](#) portant simplification de l'organisation administrative et du fonctionnement du système de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation
- [Décret n°2003-992 du 16 octobre 2003](#) relatif aux établissements de santé publics et privés pratiquant l'obstétrique, la néonatalogie, la réanimation néonatale ou la réanimation.
- [Décret n°2005-434 du 6 mai 2005](#) relatif à l'organisation et à l'équipement sanitaire fixe la nouvelle liste des activités de soins soumises à autorisation ainsi que celle des équipements lourds soumis à autorisation (art R. 712-28 du code de la santé publique).
- [Arrêté du 11 février 1993](#) relatif au dossier justificatif prévu à l'article R.712-40 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation – Annexe II : Installation d'un équipement matériel lourd mentionné à l'article R.712-2II du code de la santé publique.
- [Arrêté du 27 avril 2004](#) pris pour application des articles L.6121-1 du code de la santé publique fixant la liste des matières devant figurer obligatoirement dans les schémas régionaux d'organisation sanitaire.
- [Arrêté du 14 mai 2004](#) relatif au régime général des autorisations et déclarations défini au chapitre V-I « Des rayonnements ionisants » du code de la santé publique.
- [Circulaire N°DHOS/MARINE/2003/497 du 16 octobre 2003](#) relative à l'entrée en vigueur de l'ordonnance (n° 2003-850 du 4 septembre 2003) portant simplification de l'organisation administrative et du fonctionnement du système de santé ainsi que des procédures de création d'établissements ou de services sociaux ou médico-sociaux soumis à autorisation.
- [Circulaire n°101/DHOS/O/2004 du 5 mars 2004](#) relative à l'élaboration des SROS de troisième génération .

2.2.Plateau technique médical

- CHIRURGIE AMBULATOIRE

Réglemmentation

- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé - Titre II : Equipement sanitaire– Chapitre IV : Conditions techniques de fonctionnement –Section 3 : Art. D.6124-301 à D.6124-310
- [Arrêté du 7 janvier 1993](#) relatif aux caractéristiques du secteur opératoire pour les structures pratiquant l'anesthésie ou la chirurgie ambulatoires
- [Arrêté du 31 mai 1999](#) relatif à l'engagement souscrit à l'occasion d'une demande d'autorisation de création ou de renouvellement d'autorisation de structure d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoires

- [Lettre-circulaire DH/EM 1 n°98-3302 du 20 mars 1998](#) relative à la sécurité d'utilisation des dispositifs médicaux : incidents ou risques d'incidents liés à l'utilisation de tables d'opérations
- [Instruction DH/EO n°99-143 du 7 juillet 1999](#) relative à l'entrée en vigueur du [décret n°99-444 du 31 mai 1999](#) relatif aux conditions de création de places d'anesthésie ou de chirurgie ambulatoires

Recommandations de bonnes pratiques

- Recommandations sur la « surveillance micro biologique de l'environnement dans les établissements de santé » air, eau et surfaces. Recommandations 2002 du Ministère de l'Emploi et de la solidarité disponible sur Internet : <http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nosoco/recofin.pdf>

- ANESTHESIE

Réglementation

- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé - Titre II : Equipement sanitaire– Chapitre IV : Conditions techniques de fonctionnement – Section 1 : Activités de soins – Sous-section 5 : Anesthésie : Art. D.6124-91 à D.6124-103
- [Arrêté du 7 janvier 1993](#) relatif aux caractéristiques du secteur opératoire mentionné à l'article D.712.31 CSP pour les structures pratiquant l'anesthésie ou la chirurgie ambulatoire visées à l'article R.712-2-1(b) CSP
- [Arrêté du 03 octobre 1995](#) relatif aux modalités d'utilisation et de contrôle des matériels et dispositifs médicaux

Recommandations de bonnes pratiques

- [Recommandations pour les structures et le matériel de l'anesthésie pédiatrique](#) (document SFAR de septembre 2000)
- [Recommandations concernant l'équipement d'un site ou d'un ensemble de sites d'anesthésie](#) (document SFAR de janvier 1995)
- [Recommandations concernant l'appareil d'anesthésie et sa vérification avant utilisation](#) (document SFAR de janvier 1994)

- REANIMATION/SOINS INTENSIFS/SURVEILLANCE CONTINUE

- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé - Titre II : Equipement sanitaire– Chapitre IV : Conditions techniques de fonctionnement – Section 1 : Activités de soins :
 - Sous-section 2 : Réanimation : Art. D.6124-27 à D.6124-34
 - Sous-section 6 : Soins intensifs : Art. D.6124-104 à D.6124-116
 - Sous-section 7 : surveillance continue : Art. D.6124-117 à D.6124-118
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé - Titre II : Equipement sanitaire – Chapitre III : Conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds – Section 2 : Art. R.6123-33 à R.6123-38
- [Circulaire DHOS/SDO/n°2003-413 du 27 août 2003](#) relative aux établissements de santé pour pratiquer les activités de réanimation, soins intensifs et surveillance continue

- URGENCES/SAMU/SMUR

2.2.4.1. Accueil des urgences à l'hôpital

- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé - Titre II : Equipement sanitaire– Chapitre IV : Conditions techniques de fonctionnement – Section 1 : Activités de soins - Sous-section 1 : Accueil et traitement des urgences : Art. D.6124-1 à D.6124-26
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé - Titre II : Equipement sanitaire – Chapitre III : Conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds – Section 1 : Accueil et traitement des urgences : Art. R.6123-1 à R.6123-32

- Circulaire n°DH.4B/DGS 3E/91-34 du 14 mai 1991 relative à l'amélioration des services des urgences dans les établissements hospitaliers à vocation générale : guide d'organisation
- [Circulaire DHOS/O1 n°2003-195 du 16 avril 2003](#) relative à la prise en charge des urgences
- [Circulaire DHOS/SDO n°238 du 20 mai 2003](#) relative à la prise en charge de l'enfant et de l'adolescent aux urgences

2.2.4.2. Aide médicale urgente, permanence des soins et transport sanitaire

Aide médicale urgente

- Code de la santé publique – Partie législative – 6^{ème} partie - Livre Ier : établissements de santé – Titre I : Organisation des activités des établissements de santé – chapitre II : Service public hospitalier : [Art. L.6112-5 et L.6112-8](#)
- Code de la santé publique – Partie législative – 6^{ème} partie - Livre III : Aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaire et autres services de santé – Titre Ier : aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires - Chapitre I : Aide médicale urgente : [Art.L.6311-1 et L.6311-2](#)
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie – Livre III : aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autre services de santé – Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires – Chapitre Ier : Aide médicale urgente : Art. R.6311-1 à R.6311-16
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie – Livre III : aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autre services de santé – Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires – Chapitre III : comité Départemental de l'aide médicale urgente de la permanence des soins et des transports sanitaires : Art. R.6313-1 à R.6313-8
- [Décret n°87-964 du 30 novembre 1987](#) modifié relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires
- [Décret n°87-1005 du 16 décembre 1987](#) relatif aux missions et à l'organisation des unités participant au service d'aide médicale urgente appelées SAMU

Permanence des soins

- Code de la santé publique – Partie législative – 6^{ème} partie - Livre III : Aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaire et autres services de santé – Titre Ier : aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires – Chapitre IV : Permanence des soins : Art. L.6314-1
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie – Livre III : aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autre services de santé – Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires – Chapitre V : Permanence des soins : Art. R.6315-1 à R.6315-7

Service mobile d'urgence et de réanimation

- Circulaire n°76 du 22 janvier 1988 relative à l'équipement individuel du personnel des SAMU-SMUR

Transports sanitaires

- Code de la santé publique – Partie législative – 6^{ème} partie - Livre III : Aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaire et autres services de santé – Titre Ier : aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires – Chapitre II : transports sanitaires : Art. L.6312-1 à L. 6312-5
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie – Livre III : aide médicale urgente, permanence des soins, transports sanitaires et autre services de santé – Titre Ier : Aide médicale urgente, permanence des soins et transports sanitaires – Chapitre II : transports sanitaires : Art. R.6312-1 à R.6312-43
- [Décret n°73-384 du 27 mars 1973](#) dispositions relatives aux transports sanitaires aériens
- [Décret n°87-965 du 30 novembre 1987](#) relatif à l'agrément des transports sanitaires terrestres modifié par les [décrets n°94-1208 du 29 décembre 1994](#), [n°96-176 du 4 mars 1996](#), [n°97-1186 du 24 décembre 1997](#), [n°2001-532 du 20 juin 2001](#) et [n°2003-674 du 23 juillet 2003](#)
- [Décret n°95-1093 du 5 octobre 1995](#) relatif à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres prévus par l'article L.6312-4 du CSP
- Arrêté du 26 avril 1973 dispositions relatives aux transports sanitaires aériens

- Arrêté du 21 décembre 1987 relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires
- [Arrêté du 20 mars 1990](#) fixant les conditions exigées pour les véhicules et les installations matérielles affectées aux transports sanitaires terrestres
- Circulaire n°49 du 15 janvier 1983 relative à l'application aux entreprises privées de transports sanitaires et aux établissements publics hospitaliers des dispositions des articles L.6312-2 et L.6312-5 du CSP
- Circulaire DGS/3^E n°1028 du 10 novembre 1989 relative à la signalisation spéciale des véhicules d'intervention urgente
- Circulaire DGS/3^E/740 du 12 juillet 1990 relative à [l'arrêté du 20 mars 1990](#)
- Circulaire DGS/3^E/90/ n°5 du 3 septembre 1990 relative au nécessaire de secourisme d'urgence des véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres
- Circulaire DGS/SQ2/95-17 du 28 février 1995 relative au décret [n°94-1208 du 29 décembre 1994](#) modifiant le décret du 30 novembre 1987
- Circulaire DGS n°96 du 6 novembre 1995 prise en application du décret [n°95-1093 et de l'arrêté du 5 octobre 1995](#) relatif à l'autorisation de mise en service de véhicules de transports sanitaires terrestres

Organisation du système hospitalier en cas d'afflux de victimes (plans blancs)

- Code de la santé publique – Partie législative – 3^{ème} partie : Lutte contre les maladies et dépendances - Livre Ier : Lutte contre les maladies transmissibles – Titre Ier : Lutte contre les épidémies et certaines maladies transmissibles – Chapitre préliminaire : Menace sanitaire grave : [Art. L.3110-7 à L.3110-10](#)
 - Circulaire n°DEF/038/SANT du 19 janvier 1989 relative au poste sanitaire mobile de seconde génération (PSM2)
 - [Circulaire n°DHOS/HFD/2002/284 du 3 mai 2002](#) relative à l'organisation du système hospitalier en cas d'afflux de victimes (plans blancs)
- NEONATOLOGIE/OBSTETRIQUE

Réglementation

- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre Ier : Etablissements de santé – Titre II : Equipement sanitaire – chapitre III : Conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds – Section 3 : Obstétrique, néonatalogie et réanimation néonatale : Art. R.6123-39 à R.6123-53
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre Ier : Etablissements de santé – Titre II : Equipement sanitaire – chapitre IV : Conditions techniques de fonctionnement – Section 1 : Activités de soins – Sous-section 3 : Obstétrique, néonatalogie, réanimation néonatale : Art. D.6124-35 à D.612-63
- [Arrêté du 8 janvier 1999](#) relatif aux commissions régionales de la naissance modifié par [l'arrêté du 16 novembre 2001](#)
- [Arrêté du 1er avril 1999](#) fixant les indices de besoins nationaux afférents à la néonatalogie et à la réanimation néonatale
- [Arrêté du 25 avril 2000](#) relatif aux locaux de pré travail et de travail, aux DM et aux examens pratiqués en néonatalogie et en réanimation néonatale
- [Lettre-circulaire DH/EO3 n°98-681 du 18 novembre 1998](#) relative à l'application des décrets du 9 octobre 1998 sur la sécurité périnatale

Guide

- Périnatalité aspects architecturaux et fonctionnalités, Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1998

- EPURATION EXTRA-RENALE/HEMODIALYSE

Réglementation

- Code de la santé publique - Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre Ier : Etablissements de santé – Titre II : Equipement sanitaire – chapitre III : Conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds – Section 4 : Insuffisance rénale chronique : Art. R.6123-54 à R.6123-68
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre Ier : Etablissements de santé – Titre II : Equipement sanitaire – chapitre IV : Conditions techniques de fonctionnement – Section 1 : Activités de soins – Sous-section 4 : Insuffisance rénale chronique : Art. D.6124-64 à D.6124-90
- [Arrêté du 18 juillet 2003](#) relatif à la prise en compte de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra rénale dans les schémas d'organisation sanitaire
- [Arrêté du 25 septembre 2003](#) relatif aux conventions de coopération entre les établissements de santé exerçant l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra rénale
- [Arrêté du 17 décembre 2003](#) modifiant l'arrêté du 25 septembre 2003 relatif aux conventions de coopération entre les établissements de santé exerçant l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra rénale
- Circulaire DH/EO3/EM2 n°16 du 7 avril 1995 relative aux autorisations de pratiquer l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique et l'installation d'appareils d'hémodialyse
- [Circulaire DGS/DH/AFSSAPS n°2000.311 du 7 juin 2000](#) relative aux spécifications techniques et à la sécurité sanitaire de la pratique de l'hémofiltration et de l'hémodiafiltration en ligne dans les établissements de santé
- Circulaire DGS/SD5D/SD7A-DHOS/E4/01 n°2001-518 du 29 octobre 2001 relative au renforcement des mesures de vigilance en matière de production et traitement d'eau destinée à l'hémodialyse
- [Circulaire DHOS/SDO n°2003-228 du 15 mai 2003](#) relative à l'application des décrets [n°2002.1197](#) et [2002.1198 du 23 septembre 2002](#)

Recommandations de bonnes pratiques

- [Circulaire DGS/DH/AFSSAPS n°2000.337 du 20 juin 2000](#) relative à la diffusion d'un guide pour la production d'eau pour l'hémodialyse des patients insuffisants rénaux
- [Recommandations AFSSAPS](#) relatives aux risques de contamination des générateurs d'hémodialyse et moniteurs d'hémo(dia)filtration (référence du document) : DM-RECO 04/05

- STRUCTURES DE SOINS DE SUITE OU DE READAPTATION

- [Décret n°56-284 du 9 mars 1956](#) fixant les conditions d'autorisations des établissements privés de cure et de prévention – annexes XIII à XVI, XVII, XIX, XX, XXII
- Décret n°56-841 du 18 août 1956 portant règlement d'administration publique sur les maisons d'enfants à caractère sanitaire
- Arrêté du 1^{er} juillet 1959 fixant les conditions d'installation et de fonctionnement des maisons d'enfants à caractère sanitaire
- Circulaire du 31 août 1959 relative à la réglementation des maisons d'enfants à caractère sanitaire

2.3. Plateau medico-technique

- IMAGERIE

2.3.1.1. Rayonnements ionisants et radioprotection

Réglementation

- Code de la santé publique – Partie législative – Ière partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques

sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre III : Rayonnements ionisants : [Art. L.1333-1 à L.1333-20](#)

- Code de la Santé Publique – Partie réglementaire - Ière partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre III : Rayonnements ionisants : Art. [R.1333-1 à R.1333-93](#)
- Code du travail – Livre II : Réglementation du travail – Titre III : Hygiène, sécurité et conditions de travail – Chapitre Ier : Dispositions générales – Section VIII : prévention du risque d'exposition aux rayonnements ionisants : [Art. R.231-73 à R. 231-16](#)
- Décret n°66-450 du 20 juin 1966 modifié par les décrets n°88-521 du 18 avril 1988 [et n°2001-215 du 8 mars 2001 relatif à la radioprotection](#)
- [Décret n°86-1103 du 2 octobre 1986](#) (titre V) relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants, modifié par [les décrets n°91-963 du 19 septembre 1991](#), [n°95-608 du 6 mai 1995](#) et [n°98-1186 du 24 décembre 1998](#)
- [Décret n°2001-215 du 8 mars 2001](#) modifiant le décret n°66-450 du 20 juin 1966 relatif aux principes généraux de protection contre les rayonnements ionisants
- [Décrets n°2002-254 et 2002-225 du 22 février 2002](#) relatifs à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire et à la Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection
- [Décret n°2002-460 du 4 avril 2002](#) relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants
- [Décret n°2003-270 du 24 mars 2003](#) relatif à la protection des personnes exposées à des rayonnements ionisants à des fins médicales et médico-légales
- [Décret n°2003-296 du 31 mars 2003](#) relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants
- [Arrêté du 23 avril 1969](#) relatif à l'agrément des appareils et installations utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales
- Arrêté du 23 mai 1984 fixant la liste des produits et appareils à usage préventif, diagnostique ou thérapeutique soumis à homologation
- [Arrêté du 2 octobre 1990](#) fixant la périodicité des contrôles des sources scellées, des installations des appareils générateurs électriques de rayonnements ionisants et de leurs dispositifs de protection prévus par le décret n°86-1103 du 2 octobre 1986 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants
- [Arrêté du 14 mai 2004](#) relatif au régime général des autorisations et déclarations défini au chapitre V-I « Des rayonnements ionisants » du code de la santé publique
- Circulaire CH/8D n°200 du 3 août 1987 relative à la radioprotection en milieu hospitalier
- [Circulaire DHOS/SDO/O4 N°2002-242 du 22 avril 2002](#) relative aux modalités d'implantation des tomographes à émission de positons et des caméras à scintillation munies d'un détecteur d'émission de positons
- [Circulaire DHOS/SDO/O4 N°2002-250 du 24 avril 2002](#) relative aux recommandations pour le développement de l'imagerie en coupe par scanner et IRM
- [Circulaire DHOS/SDO/O1 N°2002-299 du 3 mai 2002](#) relative à l'organisation des soins en cancérologie : actualisation pour la radiothérapie du volet cancérologie du SROS

Guides

- Autorité de sûreté nucléaire : www.asn.gouv.fr
- La radioprotection en milieu hospitalier, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, 1987

• LABORATOIRE

Réglementation

- Code de la santé publique – Partie législative – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre II : Laboratoires d'analyses de biologie médicale – Titre Ier : Régime juridique des laboratoires
 - Chapitre Ier : Fonctionnement : [Art. L.6211-1 à L.6211-3](#)
 - Chapitre II : Dispositions pénales : [Art. L.6214-2](#)
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissement et services de santé – Livre II : Laboratoires d'analyses de biologie médicale – Titre Ier : Régime juridique des laboratoires – Chapitre Ier : Fonctionnement : Art. R.6211-1 à R.6211-45

- [Décret n°76-1004 du 4 novembre 1976](#) fixant les conditions d'autorisation des laboratoires d'analyses de biologie médicale modifié par [décret n°93-354 du 15 mars 1993](#)
- [Décret n°2004-108 du 4 février 2004](#) relatif aux dispositifs médicaux de diagnostic in vitro
- Arrêté du 5 mars 1993 soumettant certains équipements de travail à l'obligation de faire l'objet des vérifications générales périodiques (centrifugeuses)
- [Arrêté du 11 décembre 2000](#) fixant la liste des équipements des laboratoires d'analyses de biologie médicale nécessaires à la réalisation des examens des caractéristiques génétiques d'une personne à des fins médicales

Recommandations de bonnes pratiques

- [Arrêté du 3 juin 2002](#) modifiant [l'arrêté du 26 novembre 1999 relatif](#) à la bonne exécution des analyses de biologie médicale (GBEA)

- PHARMACIE A USAGE INTERIEUR

Réglementation

- Code de la Santé Publique – Partie législative - 5^{ème} Partie : Produits de santé – Livre Ier : Produits pharmaceutiques – Titre II : Médicaments à usage humain – Chapitre VI : Pharmacie à usage intérieur : [Art. L.5126-1 à L.5126-14](#)
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 5^{ème} partie : produits de santé – Livre Ier : Produits pharmaceutiques – titre II : Médicaments à usage humain – Chapitre VI : Pharmacies à usage intérieur : [Art. R5126-1 à R5126-115](#)
- [Circulaire DHOS/E1 n°2002-411 du 22 juillet 2002](#) relative aux conditions d'instruction des demandes d'autorisation de pharmacies à usage intérieur mentionnées à [l'article 85 de la loi n°2002-303 du 4 mars 2002](#) relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Circulaire DHOS/E1 n°265 du 12 juin 2001 relative aux modalités de mise en œuvre des dispositions réglementaires applicables aux pharmacies à usage intérieur

Recommandations de bonnes pratiques

- [Les bonnes pratiques de pharmacie hospitalière, Bulletin Officiel solidarité-santé, n°2001/2 bis annexé à l'arrêté du 22 juin 2001](#)

- STERILISATION ET DESINFECTION

2.3.4.1. Lutte contre les infections nosocomiales

Réglementation

- Code de la Santé publique – Partie législative – 6^{ème} Partie : Etablissement de santé – Livre Ier : Etablissements de santé – Titre Ier : Organisation des activités des établissements de santé – Chapitre Ier : Missions des établissements de santé : [Art. L.6111-1 à L.6111-7](#)
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 6^{ème} Partie : Etablissement de santé – Livre Ier : Etablissements de santé – Titre Ier : Organisation des activités des établissements de santé – Chapitre Ier : Missions des établissements de santé : Art. R.6111-1 à R.6111-21
- [Décret n°99-1034 du 6 décembre 1999](#) relatif à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé (JO du 11/12/1999 ; 18438-18440)
- [Arrêté du 11 juin 2002](#) relatif au bilan annuel des activités de lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé
- [Circulaire DGS/DHOS/E2 n°645 du 29 décembre 2000](#) relative à l'organisation de la lutte contre les infections nosocomiales dans les établissements de santé (non parue au JO, NosoBase n°8338)

Recommandations de bonnes pratiques

- [100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales. Ministère de la santé, CTIN, Paris, 1999, 2ème édition](#)

- [Surveillance micro biologique de l'environnement dans les établissements de santé : air, eaux et surfaces, recommandation du Ministère de la Santé, 2002](#)

2.3.4.2. Désinfection

Réglementation

- Circulaire DGS/SQ3/DGS/PH2/DH/EM1 n°51 du 29 décembre 1994 relative à l'utilisation des dispositifs médicaux stériles à usage unique dans les établissements de santé publics et privés
- [Circulaire DGS/VS 3/DPPR n°2000-292 du 29 mai 2000](#) relative à diverses mesures concernant les appareils de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- [Circulaire DGS/5C/DHOS/E2/2001/138 du 14 mars 2001](#) relative aux précautions à observer lors de soins en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels (non parue au JO, NosoBase n°8530)
- [Circulaire DHOS/E2/DGS/SD5C n°591 du 17 décembre 2003](#) relative aux modalités de traitement manuel pour la désinfection des endoscopes non autoclavables dans les lieux de soins (non parue au JO, NosoBase n°12611)
- [Circulaire n°DGS/SD5C/DHOS/E2/DRT/CT1/CT2/2004/382 du 30 juillet 2004](#) relative aux précautions à observer dans les services d'anatomie et cytologie pathologique, les salles d'autopsie, les chambres mortuaires et les laboratoires de biologie « spécialisés ANTC », vis-à-vis du risque de transmission des agents transmissibles conventionnels (ATC) et non conventionnels (ATNC)

Recommandations de bonnes pratiques

- Guide des bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux. Ministère de la santé, CTIN, Paris, 1998, actualisé en novembre 2003 pour l'utilisation des laveurs- désinfecteurs d'endoscopes
- Bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux : guide pour l'utilisation des laveurs-désinfecteurs d'endoscopes. Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées. 2003 disponible sur Internet : <http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/Ministere/laveurdesinf.pdf>
- Laveurs désinfectants pour endoscopes : achat, maintenance, fourniture des consommables associés. Guide et documents types. Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, 2002. Disponible sur Internet : <http://www.minefi.gouv.fr/daj/guide/gpem/laveurs/laveurs.htm>
- Désinfection des dispositifs médicaux en anesthésie et en réanimation, Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées, 2003
- Décisions relatives à l'utilisation des laveurs-désinfecteurs d'endoscopes, DM-RECO 04/02, AFSSPAPS (<http://www.afssaps.sante.fr>)

2.3.4.3. Stérilisation

Réglementation

- Code de la santé publique – partie réglementaire – 6^{ème} partie : Etablissements et services de santé – Livre 1er : Etablissements de santé – Titre 1er : Organisation des activités des établissements de santé – Chapitre 1er : Missions des établissements de santé – Section 3 : Stérilisation des dispositifs médicaux : Art. R.6111-18 à R.6111-21
- [Décret n°2000-1316 du 26 décembre 2000](#) modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur (JO du 30 décembre 2000)
- [Décret n°2002-587 du 23 avril 2002](#) relatif au système permettant d'assurer la qualité de la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé et les syndicats inter hospitaliers
- Arrêté du 16 février 1989 relatif à l'exploitation et aux contrôles périodiques des appareils à pression de vapeur (stérilisateurs à la vapeur d'eau)
- [Arrêté du 11 décembre 1998](#) relatif aux stérilisateurs à billes
- [Arrêté du 15 mars 2000](#) relatif à l'exploitation des équipements sous pression (stérilisateur à la vapeur d'eau)
- [Arrêté du 3 juin 2002](#) relatif à la stérilisation des dispositifs médicaux

- [Circulaire DGS/VS2-DH/EM1/EO1 n°97/672 du 20 octobre 1997](#) relative à la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé
- [Circulaire DGS/VS2-DH/EM1/EO1 du 23 mars 1998](#) relative à la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé
- Circulaire DHOS/E1 n°265 du 12 juin 2001 relative aux modalités de mise en œuvre des dispositions réglementaires applicables aux pharmacies à usage intérieur

Recommandations de bonnes pratiques

- Guide pour l'aménagement, la gestion et la direction d'une stérilisation centrale, BO n°82/30bis
- [Les bonnes pratiques de pharmacie hospitalière, Bulletin Officiel solidarité-santé, n°2001/2 bis annexé à l'arrêté du 22 juin 2001](#)
- Bonnes pratiques de stérilisation : CCM-GPEMISL – Stérilisateurs à la vapeur d'eau pour charges à protection perméable – Guides et documents type annexe : Bonnes pratiques de stérilisation – Fascicule n°5708 JO, 1993
- Guide d'achat pour les stérilisateurs : CCM-GPEM/SL – Stérilisateurs à la vapeur d'eau pour charges à protection perméable – Guide et documents type – Fascicule n°5668 JO, 1990

2.4. Services logistiques

- BLANCHISSERIE

Recommandations de bonnes pratiques

- [Le circuit du linge à l'hôpital. CLIN Paris-Nord. Décembre 1999](#)
- La fonction linge dans les établissements. Eléments d'approche méthodologiques. 2001. Disponible sur Internet : <http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandations/Linge/ministere/minlinge.htm>
- Hygiène appliquée à la fonction linge dans les établissements de santé. COTHEREHOS, juillet 2000, disponible sur Internet : <http://nosobase.chu-lyon.fr/recommandation/Linge/coterehos/coterehos.htm>

- CUISINE

Réglementation

- Code la Santé Publique – Partie législative – 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments – Chapitre 1er : Eaux potables : [Art. L.1321-1 à L.1321-10](#)
- Code de la santé publique – [Partie réglementaire](#) – 1^{ère} partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments – Chapitre 1er : Eaux potables : Art. R.1321-1 à R.1321-105
- [Arrêtés du 9 mai 1995](#) relatif à l'hygiène des aliments remis directement aux consommateurs
- [Arrêté du 29 septembre 1997](#) fixant les conditions d'hygiène applicables dans les établissements de restauration collective à caractère social (JORF du 23/10/97)

Recommandations de bonnes pratiques

- Démarche HACCP en restauration. Guide pour l'analyse des risques et de maîtrise des points critiques. CPRC, Ed. BPI, 1998
- La fonction restauration dans les établissements de santé. Guide méthodologique, Ministère de la Santé, mars 1998

- SERVICES MORTUAIRES

- Code de la Santé Publique – Partie législative - 6^{ème} partie : Etablissement et services de santé – Livre I : Etablissements de santé – Titre I : Organisation des activités des établissements de santé – Chapitre 1 : Missions des établissements de santé : [Art. L.6111-5 et L.6111-6](#)
- Code Général des Collectivités Territoriales – 2^{ème} partie : La commune – Livre II : Administration et services communaux – Titre II : Services communaux – Chapitre 3 :

- [Décret n°97-1039 du 14 novembre 1997](#) portant application de l'article L.2223.39 du CGCT et relatif aux chambres mortuaires des établissements de santé
- [Arrêté du 7 mai 2001](#) relatif aux prescriptions techniques applicables aux chambres mortuaires des établissements de santé
- [Circulaire DH/AF 1 n°99-18 du 14 janvier 1999](#) relative aux chambres mortuaires des établissements de santé
- [Circulaire n°DGS/SD5C/DHOS/E2/DRT/CT1/CT2/2004/382 du 30 juillet 2004](#) relative aux précautions à observer dans les services d'anatomie et cytologie pathologique, les salles d'autopsie, les chambres mortuaires et les laboratoires de biologie « spécialisés ANTC », vis-à-vis du risque de transmission des agents transmissibles conventionnels (ATC) et non conventionnels (ATNC)

2.5. Equipement s spécifiques

- IMAGERIE

Réglementation

- [Arrêté du 11 février 1993](#) relatif au dossier justificatif prévu à l'article R.712-40 du code de la santé publique à produire à l'appui d'une demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation – Annexe II : Installation d'un équipement matériel lourd mentionné à l'article R.712-2II du code de la santé publique
- [Arrêté du 21 décembre 2001](#) fixant l'indice de besoins national relatif aux scanographes à utilisation médicale
- [Arrêté du 21 décembre 2001](#) fixant l'indice de besoins national relatif à certains appareils de radiothérapie oncologique
- [Arrêté du 21 décembre 2001](#) fixant l'indice de besoins national relatif aux appareils d'imagerie ou de spectrométrie par résonance magnétique nucléaire à utilisation clinique
- [Arrêté du 28 mai 2004](#) fixant l'indice de besoins afférent aux appareils de diagnostic utilisant l'émission de radioéléments artificiels (caméra à scintillation munie d'un détecteur de positons à coïncidence, tomographe à émission de positons, caméras à positons)
- [Décision du 27 mars 2003](#) fixant les modalités du contrôle de qualité des installations de mammographie analogique – annexe parue au B.O. du 21 au 27 avril 2003 et JO n° 83 du 8 avril 2003
- [Décision du 23 juin 2003](#) portant suspension de la mise sur le marché, de la mise en service, de l'utilisation de certains dispositifs médicaux destinés à la réalisation et à l'interprétation de clichés de mammographie analogique – JO n° 183 du 9 août 2003
- Circulaire CH/8D n°200 du 3 août 1987 relative à la radioprotection en milieu hospitalier
- [Circulaire DHOS/SDO/O4 N°2002-242 du 22 avril 2002](#) relative aux modalités d'implantation des tomographes à émission de positons et des caméras à scintillation munies d'un détecteur d'émission de positons
- [Circulaire DHOS/SDO/O4 N°2002-250 du 24 avril 2002](#) relative aux recommandations pour le développement de l'imagerie en coupe par scanner et IRM
- [Circulaire DHOS/SDO/O1 N°2002-299 du 3 mai 2002](#) relative à l'organisation des soins en cancérologie : actualisation pour la radiothérapie du volet cancérologie du SROS

Guide

- Guide d'aide la décision en matière d'implantation d'IRM et de scanner, Ministère de la santé, de la famille et des personnes handicapées – Cnamts, juillet 2002
- APPAREILS DE DIALYSE
 - [Décret n°2002-1197 du 23 septembre 2002](#) relatif à l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra rénale
 - [Arrêté du 27 juillet 1999](#) fixant l'indice de besoins pour les appareils de dialyse installés dans les centres de traitement de l'insuffisance rénale chronique des adultes

- [Arrêté du 18 juillet 2003](#) relatif à la prise en compte de l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra rénale dans les schémas d'organisation sanitaire
- APPAREILS A PRESSION DE VAPEUR (STERILISATEURS/AUTOCLAVES)
 - [Décret n°99.1046 du 13 décembre 1999](#) relatif aux équipements sous pression
 - [Arrêté du 16 février 1989](#) relatif à l'exploitation et aux contrôles périodiques des appareils à pression de vapeur à couvercle amovible
 - [Arrêté du 21 décembre 1999](#) relatif à la classification et à l'évaluation de la conformité des équipements sous pression
 - [Arrêté du 15 mars 2000](#) relatif à l'exploitation des équipements sous [pression](#)
 - [Circulaire DH/EM1 n°98.7262 du 15 juillet 1998](#) concernant les recommandations relatives à l'acquisition de machines à laver et désinfecter les endoscopes
- INSTALLATIONS DE CLIMATISATION – PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES FORTES CHALEURS

Réglementation

- Réglementation incendie : 3.2.1.
- Réglementation thermique des bâtiments : 1.2.5.6
- Réglementation sur le bruit : 1.2.5.5
- Réglementation sur la maîtrise des légionelles : 3.2.3.4.
- [Décret n°2005-778 du 11 juillet 2005](#) relatif aux conditions techniques de fonctionnement auxquelles doivent satisfaire les établissements de santé pour les rafraîchissement de l'air des locaux.
- [Arrêté du 11 juillet 2005](#) fixant les dispositions à respecter pour le rafraîchissement de l'air dans les établissements de santé.
- [Circulaire DHOS/DGAS n°207 du 5 mai 2004](#) relative au rafraîchissement de l'air dans les établissement.
- [Circulaire DGS n°219 du 12 mai 2004](#) définissant les actions à mettre en œuvre au niveau local pour détecter, prévenir et lutter contre les conséquences sanitaires d'une canicule.
- [Circulaire DHOS/DGAS/DGS n°377 du 3 août 2004](#) relative aux matériels de préventions et de lutte contre les fortes chaleurs dans les établissements de santé et les établissements d'hébergements pour personnes âgées.

Recommandations

- [Impacts sanitaires et énergétiques des installations de climatisation. AFSSE et CSTB, mai 2004](#)

3. MAINTENANCE – SECURITE

3.1.Maintenance

- DISPOSITIFS MEDICAUX ET MATERIOVIGILANCE

3.1.1.1. Dispositifs médicaux

Réglementation

- Code de la santé publique – Partie législative – 5^{ème} partie : Produits de santé – Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique – Titre Ier : Dispositifs médicaux – Chapitre Ier : Régime juridique des dispositifs médicaux : [Art. L.5211-1 à L.5211-6](#)
- Code de la santé publique – Partie législative – 5^{ème} partie : Produits de santé – Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique – Titre II : Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro – Chapitre Ier : Régime juridique des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro : [Art. L.5221-1 à L.5221-8](#)
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 5^{ème} partie : Produits de santé – Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique – Titre Ier : Dispositifs médicaux – Chapitre Ier : Régime juridique des dispositifs médicaux : Art. R.5211-1 à R.5211-70
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 5^{ème} partie : Produits de santé – Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique – Titre II : Dispositifs médicaux de diagnostic in vitro – Chapitre Ier : Régime juridique des dispositifs médicaux de diagnostic in vitro : R.5221-1 à R.5221-37
- [Décret n°95-292 du 16 mars 1995](#) relatif aux dispositifs médicaux
- [Décret n°2001-1154 du 5 décembre 2001](#) relatif à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité des dispositifs médicaux prévus à l'article L.5212-1 CSP
- [Décret n°2002.587 du 23 avril 2002](#) relatif au système permettant d'assurer la qualité de la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé
- [Arrêté du 3 juin 2002](#) relatif à la stérilisation des dispositifs médicaux

Recommandations

- Guide des « *bonnes pratiques de désinfection des dispositifs médicaux* », Ministère de l'emploi et de la solidarité, 1999

3.1.1.2. Matériovigilance

Réglementation

- Code de la santé publique – Partie législative – 5^{ème} partie : Produits de santé – Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique – Titre Ier : Dispositifs médicaux – Chapitre II : Matériovigilance : [Art. L.5212-1 à L.5212-3](#)
- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 5^{ème} partie : Produits de santé – Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique – Titre Ier : Dispositifs médicaux – Chapitre II : Matériovigilance et [R.5212-1 à R.5212-3](#)
- [Décret n°95-292 du 16 mars 1995](#) relatif aux dispositifs médicaux
- [Décret n°96-32 du 15 janvier 1996](#) relatif à la matériovigilance sur les dispositifs médicaux
- [Arrêté du 16 juin 2000](#) relatif à la forme et au contenu des signalements d'incidents ou risques d'incidents dans le cadre de la matériovigilance

Recommandations

- Guide de la matériovigilance : sécurité des dispositifs médicaux – information hospitalière – décembre 1997-janvier 1998, n°48

- CONTROLE DE QUALITE ET OBLIGATION DE MAINTENANCE

- Code de la santé publique – Partie réglementaire – 5^{ème} partie : Produits de santé – Livre II : Dispositifs médicaux, dispositifs médicaux de diagnostic in vitro et autres produits et objets réglementés dans l'intérêt de la santé publique – Titre Ier : Dispositifs médicaux – Chapitre II : Matériovigilance : [Art. R.5212-25 à R.5212-35](#)
- [Décret n°2001-1154 du 5 décembre 2001](#) relatif à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité des dispositifs médicaux prévus à l'article L.5212-1 CSP
- [Arrêté du 3 mars 2003](#) fixant les listes des dispositifs médicaux soumis à l'obligation de maintenance et au contrôle de qualité mentionnés aux articles L.5212.1 et D.665.5.3 du code de la santé publique
- [Arrêté du 3 mars 2003](#) fixant la composition du dossier de demande d'agrément des organismes souhaitant réaliser le contrôle de qualité externe des dispositifs médicaux mentionné à l'article D.665-5-6 du code de la santé publique
- [Note N°DHOS/DGS/O/2004/347 du 22 juillet 2004](#) relative au contrôle de qualité des appareils de mammographies dans les établissements publics

3.2.Sécurité

- SECURITE INCENDIE

3.2.1.1. Principes

- Code des communes : pouvoir de police général du maire et du préfet : Art. L131-1, L131-2, L131-13
- Code de l'urbanisme – Livre IV : règles relatives à l'acte de construire et à divers modes d'utilisation du sol
- Code de la construction et de l'habitation – Livre I : Dispositions générales – Titre II : Sécurité et protection des immeubles – Chapitres Ier : Protection contre l'incendie – classification des matériaux : [Art. R.121-1 à R.121-13](#)

3.2.1.2. Règlement de sécurité des établissements recevant du public

Dispositions générales

- Code de la construction et de l'habitation – Livre Ier : Dispositions générales – Titre II : Sécurité et protection des immeubles – Chapitre III : protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public : [Art. L.123-1 à L.123-4](#) et [R.123-123-55](#)
- Arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (brochure n°1685 des journaux officiels)
- [Arrêté du 6 août 1996](#) relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements publics de santé et les institutions sociales et médico-sociales publiques (JORF 15 août 1996)
- [Arrêté du 10 décembre 2004](#) complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
- Installations de gaz et d'hydrocarbures liquéfiés (brochure n°1299 des journaux officiels)
- Normes SSI NFS 61-930 à NFS 61-940 (brochure AFNOR sécurité incendie tome 3)

Dispositions particulières

- Arrêté du 23 mai 1989 modifié portant approbation des dispositions particulières relatives aux établissements de type U (brochure n°1686 des journaux officiels)
- [Arrêté du 19 novembre 2001](#) portant approbation des dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- Norme NF EN 737-3 de septembre 2000 réseaux de distribution de gaz médicaux non inflammables (AFNOR).

Agents de sécurité

- Articles MS 45 et MS 52 du règlement de sécurité, dispositions générales (arrêté du 25 juin 1980 modifié)
- [Arrêté du 02 mai 2005](#) relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

Application du règlement de sécurité

- Circulaire DH/S12 n°4 du 27 janvier 1994 relative à la sécurité incendie dans les établissements de santé

3.2.1.3. Règlement de sécurité des établissements de grande hauteur

Dispositions générales et particulières

- Code de la construction et de l'habitation – Livre Ier : Dispositions générales – Titre II : Sécurité et protection des immeubles – Chapitre II : Dispositions de sécurité relatives aux immeubles de grande hauteur : [Art. L.122-1 à L.122-2](#) et [R.122-29](#)
- Arrêté du 18 octobre 1977 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique (brochure n°1536 des journaux officiels)

Agents de sécurité

- Articles GH60, GH62, GH63 du règlement de sécurité (arrêté du 18 octobre 1977)
- [Arrêté du 02 mai 2005](#) relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

3.2.1.4. Commissions de sécurité

- [Décret n°95-260 du 8 mars 1995](#) relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (JO du 10 mars 1995)
- [Décret n°97-645 du 31 mai 1997](#) modifiant le décret relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (JO du 1 juin 1997)
- [Circulaire du 22 juin 1995](#) du ministère de l'intérieur relative aux commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité (JO du 25 octobre 1995)

- SECURITE ELECTRIQUE

Réglementation

Textes généraux sur la sécurité électrique

- Code de la construction et de l'habitation – Livre Ier : Dispositions générales – Titre II : Sécurité et protection des immeubles – Chapitre III : protection contre les risques d'incendie et de panique dans les immeubles recevant du public : [Art. L.123-1 à L.123-4](#) et [R.123-123-55](#)
- Code de la construction et de l'habitation – Livre Ier : Dispositions générales – Titre II : Sécurité et protection des immeubles – Chapitre II : Dispositions de sécurité relatives aux immeubles de grande hauteur : [Art. L.122-1 à L.122-2](#) et [R.122-29](#)
- [Décret n°88-1056 du 14 novembre 1988](#) pris pour l'exécution des dispositions du livre II du Code du travail (titre III : Hygiène, sécurité et conditions de travail) en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques
- Arrêté du 20 décembre 1988 modifié par [l'arrêté du 10 janvier 1992](#) fixant la périodicité, l'objet et l'étendue de vérifications des installations électriques ainsi que le contenu des rapports relatifs aux dites vérifications
- Arrêté du 17 janvier 1989 concernant les instructions générales de sécurité d'ordre électrique
- [Arrêté du 10 octobre 2000](#) fixant la périodicité, l'objet et l'étendue des vérifications des installations électriques au titre de la protection des travailleurs ainsi que le contenu de rapports relatifs aux dites vérifications
- Arrêté du 23 mai 1989 relatif au règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements de soins (type U)
- [Arrêté du 26 février 2003](#) relatif aux circuits et installations de sécurité

- [Arrêté du 28 juillet 2003](#) relatif aux conditions d'installation des matériels électriques dans les emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter
- Circulaire DRT n°89-2 du 6 février 1989 modifiée le 29 juillet 1994 relative aux mesures destinées à assurer la sécurité des travailleurs contre les dangers d'origine électrique dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques

Textes sur les sources électriques

- [Arrêté du 5 juillet 1990](#) fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques
- [Arrêté du 7 janvier 1993](#) relatif aux caractéristiques du secteur opératoire mentionné à l'article D.713-31 du Code de la santé publique pour les structures opératoires pratiquant l'anesthésie ou la chirurgie ambulatoire visée à l'article R.712-2-1 (b) de ce même code (article 7 relatif aux prises d'alimentation électrique)
- [Arrêté du 3 octobre 1995](#) relatif aux modalités d'utilisation et de contrôle des matériels et dispositifs médicaux assurant les fonctions et actes cités aux articles D.712-43 et D.712-47 du Code de la santé publique (article relatif aux défaillances de l'alimentation normale en énergie électrique)
- Circulaire du 6 janvier 1958 relative au dispositif de secours dont doivent disposer les établissements sanitaires pour la fourniture d'énergie électrique
- Circulaire du 25 février 1958 concernant l'étude d'un plan de sécurité pour la fourniture d'énergie électrique aux établissements sanitaires
- Circulaire DGS/MS4/279 du 10 mai 1967 relative à l'alimentation des établissements sanitaires en courant électrique en cas de défaillance du réseau général
- Circulaire DGS/MS4/790 du 9 octobre 1967 relative à l'alimentation des établissements sanitaires en courant électrique en cas de circonstances particulières
- Circulaire DGS/MS4 du 20 mai 1968 relative à l'alimentation des établissements sanitaires en courant électrique en cas de circonstances particulières
- Circulaire DGS/MS4/578 du 21 août 1969 relative à l'alimentation des établissements sanitaires en courant électrique en cas de circonstances particulières
- [Circulaire n°DGS/SQ2/98/332 du 10 juin 1998](#) relative à un questionnaire d'évaluation sur le service particulier d'information pour les patients à haut risque vital
- Circulaire n°DHOS/E4/2005/256 du 30 mai 2005 relative aux conditions techniques d'alimentation électrique des établissements de santé publics et privés.

Instructions

- Instruction n°04944 du 6 octobre 1998 relative à la sécurité électrique des établissements de santé publics et privés
- Instruction n°02850 du 12 décembre 2003 relative à la prévention des risques électriques dans les établissements de santé

Normes NFC

- Norme NFC 15.100 – Installations électriques à basse tension
- Normes NFC 15.200 – Installations électriques à haute tension
- Norme NFC 15-211 – Installations électriques à basse tension – Installations dans les locaux à usage médical

Recommandations de bonnes pratiques

- Sécurité électrique dans les établissements de santé : rappels de réglementation, conseils pour la conception, maintenance et exploitation des installations électriques, Ministère de l'emploi et de la solidarité, avril 2001

- SECURITE ENVIRONNEMENTALE

3.2..1. Déchets hospitaliers

- [Décret n°2002-540 du 18 avril 2002](#) relatif à la classification des déchets

Déchets à risques infectieux et des pièces anatomiques

- Code de la santé publique – Partie législative - 1^{ère} Partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et de l'environnement – Titre III : Prévention des risques

sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre V : Pollutions atmosphériques et déchets : [Art. L.1335-1 à L.1335-2](#)

- Code de la santé publique – Partie réglementaire - 1^{ère} Partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et de l'environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre V : Pollutions atmosphériques et déchets : Art. [R. 1335-1 à R.1335-14](#)
- [Décret n°97-1048 du 6 novembre 1997](#) relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- [Arrêté du 7 septembre 1999](#) relatif au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques, au contrôle des filières d'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et de pièces anatomiques
- [Arrêté du 7 septembre 1999](#) relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques
- [Arrêté du 20 septembre 2002](#) relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets non dangereux et aux installations incinérant des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- [Arrêté du 20 septembre 2002](#) relatif aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux
- [Arrêté du 24 novembre 2003](#) relatif aux emballages des déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques d'origine humaine
- [Circulaire du 26 juillet 1991](#) relative à la mise en œuvre des procédés de désinfection des déchets contaminés
- Circulaire du 26 juillet 1991 relative à la mise en œuvre du procédé Sthemos de désinfection des déchets contaminés des établissements hospitaliers et assimilés
- Circulaire du 15 juin 1992 relative à la mise en œuvre du procédé Virhoplan de désinfection des déchets contaminés des établissements hospitaliers et assimilés
- [Circulaire du 18 août 1992](#) relative à la mise en œuvre du procédé GDA 130 S de désinfection des déchets contaminés des établissements hospitaliers et assimilés
- [Circulaire du 15 juillet 1994](#) relative à la mise en œuvre du procédé Lajtos TDS de désinfection des déchets contaminés des établissements hospitaliers
- [Circulaire du 15 juillet 1994](#) relative à la mise en œuvre du procédé Ecostéryl de désinfection des déchets contaminés des établissements hospitaliers et assimilés
- Circulaire DGS n°96-09 du 8 janvier 1996 relative à la mise en œuvre du procédé Lajtos TDS 300 de désinfection des déchets contaminés des établissements hospitaliers et assimilés
- Circulaire n°296 du 30 avril 1996 relative au conditionnement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et à l'application du règlement pour le transport des matières dangereuses par route
- [Circulaire DGS/VS/VS3 n°98-533 du 19 août 1998](#) relative à la mise en œuvre des procédés Lajtos TDS 2000 et Médial Dual System de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés produits par les établissements de santé et les professionnels du secteur diffus
- [Circulaire n°554 du 1er septembre 1998](#) relative à la collecte des objets piquants, tranchants souillés (non parue au JO, NosoBase n°5957)
- [Circulaire DGS/DPPR/VS3 n°98-710 du 2 décembre 1998](#) relative à la mise en œuvre du procédé Dipsys 25 de la société S.G.N. de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- [Circulaire DGS/DPPR n°99-183 du 23 mars 1999](#) relative à la mise en œuvre des procédés Box O3 et Occigerm' de désinfection des déchets d'activités de soins à risques et assimilés
- [Circulaire DGS/DPPR n°99-706 du 20 décembre 1999](#) relative à la mise en œuvre de la ligne de décontamination de déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés proposés par la société Lagarde
- [Circulaire DGS/VS3/DPPR n°2000-131 du 9 mars 2000](#) relative à la mise en œuvre du procédé Stérifiant 90/04 de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- [Circulaire n°911-2000 du 25 mai 2000](#) relative à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et à l'application de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement
- [Circulaire DGS/DPPR n°2000-291 du 29 mai 2000](#) relative à la mise en œuvre du procédé Occigerm' 60 litres de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés

- [Circulaire DGS/DPPR n°2000-292 du 29 mai 2000](#) relative à diverses mesures concernant les appareils de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés
- [Circulaire n°DGS/DHOS/DGAS/DSS/2001/N°138 du 14 mars 2001](#) relative aux précautions à observer lors de soins en vue de réduire les risques de transmission d'agents transmissibles non conventionnels
- Lettre circulaire du 27 mars 2001 relative à l'appareil de désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés : Logmed
- [Circulaire DGS/DHOS n°2001-326 du 9 juillet 2001](#) relative aux rejets de dioxine provenant des incinérateurs de déchets en service dans les établissements de santé
- [Circulaire DGS/SD7B/DPPR n°2004-32 du 30 janvier 2004](#) relative à la mise en œuvre de l'appareil de pré traitement par désinfection des déchets d'activités de soins à risques infectieux « Steriflash »
- [Circulaire DHOS/E4/DGS/SD7B/DRT/CT2 n°2005-34 du 11 janvier 2005](#) relative au conditionnement des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.

Déchets à risques radioactifs

- Code de la Santé Publique – Ière partie : Protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement – titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité sanitaire environnementale – Chapitre III : Rayonnements ionisants : [Art. R.1333-12](#)
- [Décret n°2002-460 du 4 avril 2002](#) relatif à la protection générale des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants
- [Circulaire DH-DGS du 2 décembre 1999](#) relative à la collecte des objets à usage médical contenant du radium
- [Circulaire n°DGS/SD7D/DHOS/E4/2001/323 du 9 juillet 2001](#) relative à la gestion des effluents et des déchets d'activités de soins contaminés par des radionucléides (Bulletin officiel 2001, n°32 ; 133-158)
- Guide technique sur l'élimination des déchets d'activités de soins à risques, Ministère de l'emploi et de la solidarité, décembre 1999

Déchets à risques chimiques ou toxiques

Thermomètres à mercure

- [Arrêté du 24 décembre 1998](#) relatif à l'interdiction de mettre sur le marché des thermomètres médicaux à mercure destinés à mesurer la température interne de l'homme
- [Circulaire DH/DGS n°97-305 du 22 avril 1997](#) relative à la gestion du risque mercuriel dans l'activité médicale
- [Circulaire DH/DGS n°99-426 du 20 juillet 1999](#) relative à l'interdiction d'utiliser des thermomètres médicaux à mercure destinés à mesurer la température interne de l'homme dans les établissements de santé

Amalgames dentaires contenant du mercure

- [Arrêté du 30 mars 1998](#) relatif à l'élimination des déchets d'amalgame issus de cabinets dentaires
- Circulaire DGS/DE/DPPR n°96-267 du 18 avril 1996 relative à la gestion du risque mercuriel dans l'activité médicale

Piles et accumulateurs

- [Décret n°99-374 du 12 mai 1999](#) modifié relatif à la mise sur le marché des piles et accumulateurs et à leur élimination

Déchets de médicaments anti-cancéreux

- Circulaire n°678 du 3 mars 1987 relative à la manipulation des médicaments anti-cancéreux en milieu hospitalier

Appareils contenant des PCB

- [Décret n°87-59 du 2 février 1987](#) relatif à la mise sur le marché, à l'utilisation et à l'élimination des polychlorobiphényles et polychloroterphényles

- [Décret n°2001-63 du 18 janvier 2001](#) modifiant le décret n°87-59 du 2 février 1987 relatif à la mise sur le marché, à l'utilisation et à l'élimination des polychlorobiphényles et polychloroterphényles

Eaux usées et effluents liquides

- [Décrets n°93-742 et n°93-743 du 29 mars 1993](#) relatifs aux opérations soumises à autorisation ou à déclaration
- [Décret n°94-469 du 3 juin 1994](#) relatif à la collecte et au traitement des eaux usées
- Circulaire n°429 du 8 avril 1975 relative à la gestion des eaux usées des établissements de santé avant élimination dans les canalisations communales

3.2..2. Air

Caractéristiques thermiques : voir 1.2.5.6.

Maîtrise des légionelles : voir 3.2.3.4.

3.2.3.3. Gaz à usage médical

- Arrêté du 22 octobre 1982 relatif aux dispositifs de sécurité pour les appareils de distribution de gaz médicaux
- [Arrêté du 22 juin 1990](#) portant approbation de dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public : conditions d'installation des gaz médicaux
- [Arrêté du 7 janvier 1993](#) relatif aux caractéristiques du secteur opératoire pour les structures pratiquant l'anesthésie ou la chirurgie ambulatoire
- [Arrêté du 25 avril 2000](#) relatif aux locaux de pré travail et de travail, aux DM et aux examens pratiqués en néonatalogie et en réanimation néonatale
- Circulaire n°146 du 21 mars 1966 relative à la réglementation des gaz médicaux et des liquides inflammables dans les établissements de santé publics et privés
- Circulaire DGS/3A/667 bis du 10 octobre 1985 relative à la distribution des gaz à usage médical et à la création d'une commission locale de surveillance de cette distribution
- Circulaire DH/5D/n°335 du 3 mai 1990 relative à l'accessibilité des vannes de sectionnement du réseau de distribution des gaz médicaux non inflammables

3.2.3.4. Eau

Textes généraux sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

- Code de la Santé Publique – Partie législative - lère partie : protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement - Titre I : Dispositions générales : [Art L.1311-1](#)
- Code de la Santé Publique – Partie réglementaire - lère partie : protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement - Titre I : Dispositions générales Art. R1312-1
- Code de la Santé Publique – Partie législative - lère partie : protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments : Art. [L.1321-1 à L.1321-10](#)
- Code de la Santé Publique – Partie réglementaire - lère partie : protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments : Art. R1321-1 à R1321-102
- [Arrêté du 17 septembre 2003](#) relatif aux méthodes d'analyse des échantillons d'eau et à leurs caractéristiques de performance.
- Circulaire du 9 août 1978 relative à la révision du règlement sanitaire départemental type.
- [Circulaire DGS n°97-413 du 30 mai 1997](#) relative à la microbiologie des eaux destinées à la consommation humaine et au risque parasitaire pour les personnes immunodéprimées.
- [Circulaire DGS/SD7A/2003/524/DE/19/03 du 7 novembre 2003](#) relative aux mesures à mettre en œuvre en matière de protection des systèmes d'alimentation en eau destinée à la consommation humaine, y compris les eaux conditionnées, dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE.

- [Circulaire DGS/SD7A n° 633 du 30 décembre 2003](#) relative à l'application des articles R.1321-1 et suivants du code de la santé publique concernant les eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles.
- [Circulaire DHOS/E4/E2/DGAS/2C/DGS/7A n°377 du 3 août 2004](#) relative aux matériels de prévention et de lutte contre les fortes chaleurs dans les établissements de santé et les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Fontaines réfrigérantes

- Note d'information n°83159 du 12 septembre 1983 relative au remplacement de l'eau de table par l'eau de ville réfrigérée.
- Circulaire DGS/PGE/1D n°2058 du 30 décembre 1986 relative aux fontaines réfrigérantes.

Eaux à usage de soins

- Monographie de la pharmacopée européenne.
- [Avis du CTIN du 5 décembre 2001](#) sur la place de la friction hydro-alcoolique dans l'hygiène des mains lors des soins.

Eau pour hémodialyse

- [Décret n°2002-1198 du 23 septembre 2002](#) relatif aux conditions techniques de fonctionnement des établissements de santé qui exercent l'activité de traitement de l'insuffisance rénale chronique par la pratique de l'épuration extra rénale et modifiant le code de la santé publique (troisième partie : décrets).
- [Circulaire DGS/DH/AFSSAPS n°311 du 7 juin 2000](#) relative aux spécifications techniques et à la sécurité sanitaire de la pratique de l'hémodialyse et de l'hémodialyse en ligne dans les établissements de santé.
- [Circulaire DGS/DH/AFSSAPS n°2000-337 du 20 juin 2000](#) relative à la diffusion d'un guide pour la production d'eau pour l'hémodialyse des patients insuffisants rénaux.
- Circulaire DGS/SD5D/SD7A-DHOS/E4/O1 n°2001-518 du 29 octobre 2001 relative au renforcement des mesures de vigilance en matière de production et traitement d'eau destinée à l'hémodialyse dans le cadre du plan VIGIPIRATE renforcé.
- [Circulaire DHOS/SDO n°228 du 15 mai 2003](#) relative à l'application des décrets n°2002-1197 et 2002-1198 du 23 septembre 2002.

Eau des piscines

- Code de la santé publique – Partie législative – Ière partie : Protection générale de la santé publique – Livre III : Protection de la santé et environnement – Titre III : Prévention des risques sanitaires liés à l'environnement et au travail – Chapitre II : Piscines et baignades : Art. L.1332-1 à L.1332-4
- Code de la santé publique – Partie réglementaire - Ière partie : protection générale de la santé – Livre III : Protection de la santé et environnement : Titre III : Prévention des risques sanitaires liés aux milieux et sécurité environnementale – Chapitre II : Piscines et baignades : [Art. D.1332-1 à D.1332-15](#) :
- Arrêté du 7 avril 1981 modifié fixant les dispositions administratives applicables aux piscines et aux baignades aménagées.
- Arrêté du 7 avril 1981 modifié fixant les dispositions techniques applicables aux piscines (modifié par l'arrêté du 18 janvier 2002).

Textes relatifs aux dispositifs médicaux

- [Arrêté du 22 juin 2001](#) relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière.
- [Circulaire DHOS/E2/DGS/SD5C/2003/591 du 17 décembre 2003](#) relative aux modalités de traitement manuel pour la désinfection des endoscopes non autoclavables dans les lieux de soins.
- [Circulaire DGS/VS2 – DH/EM1/EO1 n°97-672 du 20 octobre 1997](#) relative à la stérilisation des dispositifs médicaux dans les établissements de santé.
- [Lettre-Circulaire DH/EM1 n°98-7262 du 15 juillet 1998](#) relative à la sécurité d'utilisation des dispositifs médicaux.

Eau chaude

Température de l'eau

- Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public. L'article 36 est en cours de modification.
- Circulaire n° 420 TG3 du 28 mai 1974 relative aux accidents survenus dans des établissements d'hospitalisation publics.

Prévention de la légionellose

- Décret n°2004-1331 du 1^{er} décembre 2004 modifiant la nomenclature des installations classées.
- [Arrêté du 13 décembre 2004](#) relatif aux installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air soumises à autorisation au titre de la rubrique 2921.
- [Arrêté du 13 décembre 2004](#) relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2921 Installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.
- [Circulaire DGS/VS2 n°97/311 du 24 avril 1997](#) relative à la surveillance et à la prévention de la légionellose. Guide d'investigation d'un ou plusieurs cas de légionellose, BEH (Bulletin Épidémiologique Hebdomadaire) n°20-22, 1997.
- [Avis du 16 avril 1999](#) du conseil supérieur d'hygiène publique de France sur la place de l'antibioprophylaxie dans la prévention des légionelloses nosocomiales.
- [Circulaire DGS/SD7A/SD5C-DHOS/E4 n°2002-243 du 22 avril 2002](#) relative à la prévention du risque lié aux légionelles dans les établissements de santé.
- [Circulaire DGS/DPPR du 6 août 2004](#) relative à la prévention du risque sanitaire lié aux légionelles dû aux tours aéro- réfrigérantes humides.
- Circulaire n°DGS/SD7A/DHOS/E4/2005/286 du 20 juin 2005 relative au référentiel d'inspection des mesures de prévention des risques liés aux légionelles dans les établissements de santé.

Recommandations de bonnes pratiques

- [Guide des bonnes pratiques](#) : Legionella et tours aéro-réfrigérantes (juin 2001)
- [Circulaire DGS n°2002/273 du 2 mai 2002](#) relative à la diffusion du rapport du Conseil Supérieur d'hygiène de France relatif à la gestion du risque lié aux légionelles
- [100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales](#), CTIN 1999
- Sécurité sanitaire des installations d'eau dans les établissements de santé : réglementation applicable. 3^{ème} édition, Ministère de l'Emploi et de la solidarité, 2002
- Recommandations sur la « surveillance microbiologique de l'environnement dans les établissements de santé » air, eau et surfaces. Recommandations 2002 du Ministère de l'Emploi et de la solidarité disponible sur Internet : <http://www.sante.gouv.fr/htm/pointsur/nosoco/recofin.pdf>

Matériaux et accessoires en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine

- [Arrêté du 10 juin 1996](#) relatif à l'interdiction d'emploi des brasures contenant des additions de plomb dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine.
- [Arrêté du 29 mai 1997](#) modifié relatif aux matériaux et objets utilisés dans les installations fixes de production, de traitement et de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine. Modifié par [les arrêtés du 24 juin 1998](#), du [13 janvier 2000](#) et [du 22 août 2002](#).
- [Circulaire DGS/VS4 n°98/217 du 12 avril 1999](#) modifiée relative aux matériaux utilisés dans les installations fixes de distribution d'eaux destinées à la consommation humaine. Complétée par la circulaire [DGS/VS4 n°2000-232 du 27 avril 2000](#).
- [Circulaire DGS/SD7A 2002 n°571 du 25 novembre 2002](#) relative aux modalités de vérification de la conformité sanitaire des matériaux constitutifs d'accessoires ou de sous-ensembles d'accessoires, constitués d'éléments organiques entrant au contact d'eau destinée à la consommation humaine.
- Lettre circulaire DGS/SD7A n° 867 du 2 juin 2003 relative aux matériaux placés au contact d'eau destinée à la consommation humaine.

Organisation et protection des réseaux de distribution d'eau intérieurs

- Circulaire DGS du 10 avril 1987 - Guide technique n°1 concernant la protection sanitaire des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, publié au Bulletin Officiel dans la collection « hygiène publique » (fascicule spécial n°87-14 Bis)
- Circulaire DGS/PGE/1 D n°1248 du 2 juillet 1990 relative à la protection sanitaire des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.
- Circulaire DGS/VS4/93/n°7 du 29 janvier 1993 concernant le guide technique n°1bis relatif à la conception, à la mise en œuvre et à l'entretien des installations de distribution d'eau destinée à la consommation humaine.

Dispositifs, Procédés et produits de traitement

- Circulaire du 14 avril 1962 relative au traitement des eaux d'alimentation par les polyphosphates.
- Circulaire du 5 juin 1964 relative au traitement des eaux d'alimentation par les silicates.
- Circulaire du 2 juillet 1985 relative au traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine (article 16-9 du règlement sanitaire départemental type).
- Circulaire DGS/PGE/1D n° 1136 du 23 juillet 1985 relative à l'emploi des résines échangeuses d'anions pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.
- Circulaire DGS/PGE/1D n° 1688 du 12 novembre 1985 relative à l'autorisation sanitaire d'emploi de procédés ou de produits concernant l'eau.
- Circulaire DGS/PGE/1 D n° 52 du 19 janvier 1987 relative à la désinfection des eaux destinées à la consommation humaine par les rayons ultraviolets.
- Circulaire DGS/PGE/1D n° 357 du 2 mars 1987 relative à la mise à jour des listes de fluides et additifs utilisés pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine.
- Circulaire DGS/PGE/1D n° 862 du 27 mai 1987 relative à l'emploi des résines échangeuses de cations pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.
- Circulaire DGS/PGE/1D n° 1379 du 31 juillet 1989 relative à l'utilisation de l'acide par acétique pour la désinfection des résines échangeuses d'ions.
- [Circulaire du 7 mai 1990](#) relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine. L'annexe I est remplacée par les annexes I et Ibis de la [circulaire DGS/VS4 n°2000-166 du 28 mars 2000](#) mais les autres dispositions de la circulaire du 7 mai 1990 restent en vigueur.
- Circulaire DGS/VS4/94 n°25 du 16 mars 1995 relative à l'agrément des modules de traitement de filtration sur membrane et à l'approbation de procédés les mettant en œuvre pour le traitement des eaux destinées à la consommation humaine.
- [Circulaire DGS/VS4 n°99-360 du 21 juin 1999](#) relative aux appareils individuels de traitement des eaux destinées à la consommation humaine au robinet.
- [Circulaire DGS/VS4 n°2000-166 du 28 mars 2000](#) relative aux produits et procédés de traitement des eaux destinées à la consommation humaine.

Produits de nettoyage et de désinfection des réservoirs et canalisations

- [Décret n° 73-138 du 12 février 1973](#) modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (cité à l'article R.1321-50 du code de la santé publique).
- [Arrêté du 8 septembre 1999](#) pris pour l'application de l'article 11 du décret n° 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1er août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et les produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.
- Circulaire du 15 mars 1962 relatives aux instructions générales concernant les eaux d'alimentation et la glace alimentaire. Rectificatif en date du 13 avril 1962. Modifiée par la circulaire du 8 septembre 1967.
- Circulaire DGS/PGE/1D n° 1104 du 8 juillet 1986 – Approbation de produits de désinfection des réservoirs et canalisations
- Circulaire DGS/VS4 n°97-482 du 7 juillet 1997 relative à l'emploi de produits pour le nettoyage des réservoirs d'eau destinée à la consommation humaine.

RECHERCHE D'INFORMATION

1. Législation française

Sites officiels

- Le Journal Officiel de la République Française: <http://www.journal-officiel.gouv.fr/>
- Le Bulletin Officiel : <http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/index.htm>
- Legifrance : <http://www.legifrance.gouv.fr/>
- Ministère de la Santé : <http://www.sante.gouv.fr>
- Mission Nationale d'Appui à l'Investissement Hospitalier (MAINH) : <http://www.mainh.sante.gouv.fr>

Sites non officiels:

- NosoBase (rubrique législation) : <http://nosobase.chu-lyon.fr/nosobase>
- Dominique Mathis : <http://perso.club-internet.fr/dominique.mathis/>

2. Recommandations françaises

Recommandations émanant d'organismes nationaux

- Ministère de l'emploi et de la solidarité, secrétariat à la santé : <http://www.sante.gouv.fr>
- Agence Nationales d'Accréditation et d'Evaluation en Santé (ANAES) : <http://www.anaes.fr>
- Institut de Veille Sanitaire : <http://www.invs.sante.fr>
- Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSAPS) : <http://www.afssaps.sante.fr>
- Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA) : <http://www.afssa.fr>
- Association Française de Normalisation (AFNOR) : <http://www.afnor.fr>

Recommandations en ligne des C.CLIN

- C.CLIN Ouest : <http://www.cclinouest.com/>
- C.CLIN Paris-Nord : <http://www.ccr.jussieu.fr/>
- CLIN Sud-Est : <http://clin-sudest-lyon1.fr/>
- C.CLIN Sud-Ouest : <http://www.cclin-sudouest.com/>
- C.CLIN Est : <http://www.cclin-est.org>

Recommandations émanant de sociétés savantes et associations :

- Société Française d'Hygiène hospitalière (SFHH) : <http://sfhh.univ-lyon1.fr/>
- Société Française d'Anesthésie Réanimation (SFAR) : <http://www.sfar.org/>
- Société de Réanimation de Langue Française (SRLF) : <http://www.srlf.org/>
- Association Française de Microbiologie (SFM) : <http://www.afs.asso.fr>
- Syndicat National des Pharmaciens des Etablissements Publics de santé : <http://www.synprefh.org>
- Groupe APAVE : <http://www.apave.com>
- Société Française de Radiologie (SFR) : <http://www.sfr-radiologie.asso.fr/>